

Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe

Vol. 54

LEVIS — SEPTEMBRE 1948

No 9

RECHERCHES HISTORIQUES
LE BULLETIN
DES
RECHERCHES HISTORIQUES

ORGANE DU BUREAU DES ARCHIVES

de la

PROVINCE DE QUÉBEC

Ô notre Histoire, écrivain de perles ignorées
Je baise avec amour tes pages vénérées



DIRECTEUR

PIERRE-GEORGES ROY

LE BULLETIN
DES
RECHERCHES HISTORIQUES

Vol. 54

LEVIS — SEPTEMBRE 1948

No 9

FRANÇOIS-JOSEPH DE VIENNE

Les romanciers soi-disant historiques détruisent parfois des réputations en peu de temps. Le roman de William Kirby, *The Golden Dog*, publié il y a déjà plus de trois quarts de siècle, a eu et a encore une vogue considérable au Canada et aux États-Unis. Le roman est peut-être une peinture fidèle des moeurs et coutumes des dernières années du régime français au Canada mais on ne peut qualifier le *Golden Dog* de roman vraiment historique. M. Kirby a fait une étrange confusion des personnages qu'il met en scène. Il a mis au nombre des canailles plusieurs honnêtes gens et il a classé dans les rangs des purs quelques fieffées canailles. La faute n'en est pas à M. Kirby. Il s'est trop fié aux informations de sir James-M. Lemoine, qui cultivait plus la légende que la vérité.

C'est ainsi que M. Kirby a fait une réputation peu enviable à François-Joseph de Vienne, garde-magasin intérimaire à Québec, en 1759. A plusieurs reprises, l'auteur joint au nom de M. de Vienne l'épithète peu flatteuse de "little rascal". M. Kirby, croyons-nous, a dépassé la mesure en faisant de M. de Vienne presque un bandit. Le garde-magasin de Vienne, qui était sous les ordres immédiats de Bigot, a pu commettre par son ordre certaines irrégularités et faire même quelques profits au détriment du Roi mais, en somme, il n'a pas joué le rôle infâme que lui prête le romancier.

François-Joseph de Vienne était le fils d'un personnage assez important de Paris. Pour une fredaine de jeunesse que

nous ne connaissons pas, le père crut bon d'expédier son rejeton dans la Nouvelle-France. Le mauvais garnement arriva ici en 1738 et fut incorporé dans les troupes de la marine comme soldats. Son engagement terminé, il obtint un petit emploi dans les bureaux de l'Intendance à Québec.

Avec le temps, le jeune de Vienne était devenu plus sage. Son application, sa bonne conduite et ses capacités lui valurent un avancement rapide.

Bref, le jeune de Vienne était devenu plus sage. Son application, sa bonne conduite et ses capacités lui valurent un avancement rapide.

En 1756, M. de Bougainville arrivait dans la Nouvelle-France. Cousin de M. de Vienne, c'est chez lui qu'il se retira en mettant le pied à Québec. La rencontre entre les deux cousins fut des plus heureuses. Tout de suite, le futur grand navigateur fut séduit par les qualités aimables de M. de Vienne, de sa femme et de leur petite famille. Les lettres de M. de Bougainville à son frère et à sa grande protectrice, madame de Séchelles, témoignent de sa grande amitié pour son parent.

Le 4 juin 1756, M. de Bougainville écrit à son frère :

"Nous sommes restés quinze jours dans cette capitale et j'y ai logé chez de Vienne. Il m'a parfaitement bien reçu : lui, sa femme et sa belle-mère m'ont gâté en me donnant trop mes aises. Il est fort bien ici ; sa maison est une des plus jolies et des mieux meublées de Québec, et j'ai eu le plaisir de voir qu'il y est aimé et estimé de tout le monde. J'excepte toutefois un certain homme qui, je crois, à cause du cousinage me fait assez mauvaise mine. J'écris à ce sujet à Mme Héroult des détails qu'elle vous communiquera et vous lui expliquerez aussi ce qui regarde l'affaire de Vienne. Je voudrais fort qu'on pût lui rendre service là-bas. Il le mérite de toutes façons."

Le 26 août 1756, M. de Bougainville écrit à son frère :

"De Vienne est enfin garde-magasin de Québec. Mr l'intendant vient de lui donner cette place, Claverie étant mort. Je l'en ai remercié en votre nom et au mien. Je suis charmé de cette affaire car j'aime fort notre cousin qui, par sa conduite, mérite que l'on s'intéresse à lui."

Le 9 novembre 1757, M. de Bougainville écrit à son frère:

“J’arrive enfin à Québec, mon cher frère, sur eau, à pied en cahotante, et j’ai fait mon entrée dans la capitale en charrette. C’est ainsi qu’on voyage dans ce pays-ci. Je suis logé chez de Vienne qui est en fonction de garde-magasin que Mr l’intendant lui a donnée, comme je vous l’ai déjà mandé. Il s’agit de lui faire expédier le brevet de la place. Mr l’intendant m’a bien dit qu’il la demandait à la cour mais qu’il serait bien fait de le solliciter là-bas. Je me recommande à cet égard à toute votre amitié pour un parent qui la mérite et que je suis fort heureux d’avoir trouvé ici. Mr Bigot ne lui a point parlé du brevet d’écrivain de la marine que vous me mandez avoir obtenu pour lui. J’en ignore la raison. Il faut que vous ne l’ayez obtenu que depuis que l’état du Roi de cette année a été arrêté et envoyé. Éclaircissez un peu cet article et voyez si cette conjoncture est vraie ou si le silence sur ce brevet est volontaire. De Vienne pense avec raison qu’il faut pas lui envoyer son neveu au printemps. Il courrait risque d’être pris et de souffrir beaucoup dans les prisons d’Angleterre. D’ailleurs, tout est ici d’un prix inconcevable et vraisemblablement la cherté ne fera qu’augmenter la campagne prochaine. Il faut aussi beaucoup d’égards pour le public qui a surtout trouvé mauvais que le Sr Claverie, prédécesseur de de Vienne, eût placé ses parents au magasin aussitôt après qu’il en eut été nommé garde. Je vous prie d’en parler à mes cousines qui, sans doute, trouveront comme nous qu’il est à propos de différer le voyage de Duffrayé.”

Le 3 juillet 1757, M. de Bougainville écrit à son frère:

“J’ai passé trois mois de l’hiver chez de Vienne. Je ne saurais en dire trop de bien. Bon père, bon mari, grand travailleur, honnête homme, délicat sur la probité, il a l’estime générale et la mérite. Je l’ai prévenu sur l’arrivée de son neveu. Il a reçu cette nouvelle de fort bonne grâce et il fera tout ce qui dépendra de lui pour ce jeune homme.”

Le 17 septembre 1757, M. de Bougainville écrit à son frère:

(1) A consulter sur François-Joseph de Vienne une étude de Mgr Amédée Gosselin dans le *Rapport de l’archiviste de la province de Québec pour 1922-1923*, pp. 407 et seq.

“Duffrayé est reconnu pour neveu, logé chez son oncle et placé dans son bureau. La chose s’est faite de la meilleure grâce du monde, et je suis à cet égard fort content de de Vienne. Je pense avoir obtenu de Mr l’intendant qu’il demanderait pour lui à la fin de cette année un brevet d’écrivain principal et qu’il en écrirait à notre maman. Comme ce ne sera que par les derniers bâtiments qu’il le demandera, je vous en prévient afin que vous prépariez les voies. Ce serait un grand coup et décisif pour la fortune de de Vienne qui, en vérité, mérite de la faire et est un bon serviteur à donner au roi.”

Le 9 novembre 1757, M. de Bougainville écrit à sa protectrice, Mme Hérault de Séchelles :

“C’est M. de Bougainville qui, dès son arrivée à Québec, se chargea d’obtenir pour M. de Vienne la charge alors vacante de garde magasin du Roi à Québec.

M. de Bougainville, habile courtisan, mit d’abord l’intendant Bigot favorable à son projet, puis il écrivit à madame de Séchelles dans les intérêts de son protégé. Celle-ci ne refusait rien à Bougainville. Toute puissante à la cour, elle obtint en peu de temps la nomination de M. de Vienne. Dès l’été de 1757, il entre en fonctions comme garde-magasin du Roi à Québec.

M. de Vienne occupa cette charge importante et très lucrative jusqu’à la fin du régime français, apparemment à la satisfaction de tous.

Après la capitulation de Montréal, M. de Vienne passa en France avec sa famille. Il y vivait encore en 1775 (2).

Le garde-magasin de Vienne, qui était un homme méticuleux de détails, tint pendant le siège de Québec en 1759, jour par jour, presque heure par heure, un *Journal* qui nous donne des renseignements inédits et infiniment précieux sur cette période de l’histoire de la vieille capitale (3).

Le garde-magasin de Vienne fut-il un profiteur pendant la guerre qui se termina par la prise du Canada? C’est Bigot lui-même qui répond à cette question dans son *Mémoire de défense*. Lisons le passage en question :

(2) Sur M. de Vienne on peut consulter le *Rapport de l’Archiviste de la province de Québec*, 1922-1923, article de Mgr Amédée Gosselin, p. 407.

(3) M. Aégidius Fauteux a publié ce *Journal* dans le *Rapport de l’Archiviste de la province de Québec*, 1920-1921.

“Le sieur Bigot a appris, à la confrontation avec Cadet, comment la manoeuvre a pu se consommer, si réellement elle s’est exécutée. Cadet a soutenu qu’il avait donné 60,000 livres à de Vienne, garde-magasin. Aussitôt, le sieur Bigot s’est écrié: Je ne suis donc plus étonné si ce garde-magasin ne s’est pas plaint de ce que les marchandises que Cadet remettait au magasin avaient été levées chez les négociants de Québec. Et véritablement si Cadet remettait au magasin des marchandises qu’il avait achetées dans la colonie, le garde-magasin aurait dû en avertir le sieur Bigot. Il ne pouvait pas ignorer que cet intendant lui laissait la liberté du choix entre les négociants et que par conséquent il pouvait se pourvoir directement lui-même chez les négociants auxquels Cadet s’adressait. Il devait donc donner avis au sieur Bigot du manège de Cadet qui, par là se substituait en quelque sorte aux fonctions du garde-magasin et qui, selon toute apparence, en abusait. Mais si le garde-magasin était séduit, son silence sur ces abus ne doit plus étonner. A cette exclamation du sieur Bigot, Cadet a répondu que c’était le sieur l’intendant lui-même qui lui avait donné ordre de faire gagner de Vienne (4).

Dans une autre partie de son témoignage Cadet ajoute qu’il fournissait gratuitement la viande à de Vienne pour sa maison (2).

QUESTIONS

A-t-il été publié un ouvrage spécial sur la guerre de Sept Ans?

CUR.

Quelle est la population de l’île de Sable? De quelle province relève cette île?

H. O.

(4) *Mémoire pour messire François Bigot*, 2e partie, p. 390.

NÉCROLOGE CANADIEN

Blais, L'abbé F.-X., décédé à la Rivière-du-Loup (en bas) le 2 décembre 1925.

Berthiaume, L'hon. Trefflé, décédé à Montréal le 2 janvier 1915.

Beaudin, L'hon. Juge Siméon, décédé à Montréal le 13 juin 1915.

Beaubien, L'hon. Louis, décédé à Montréal le 19 juillet 1915.

Blanche, Mgr Gustave, décédé le 27 juillet 1916.

Bourassa, Napoléon, décédé à Lachenaie, le 28 août 1916.

Bédard, Joseph-Édouard, avocat, décédé à Beauport, le 30 janvier 1927.

Bélanger, Le chanoine J.-P., décédé à Saint-André Avellan le 16 juillet 1927.

Belley, Mgr François-Xavier, décédé à Chicoutimi le 9 octobre 1919.

Bédard, L'hon. Juge Elzéar, décédé à Montréal le 11 août 1849.

Bisaillon, F.-J., avocat, décédé à Montréal le 30 mai 1923.

Béland, L'hon. sénateur Henri, décédé le 22 avril 1935.

Barry, L'hon. Juge Dennis, décédé à Montréal le 29 avril 1895.

Beaudy, L'hon. Juge Joseph-Ubald, décédé à Montréal le 12 janvier 1876.

Bédard, L'hon. Juge Pierre, décédé aux Trois-Rivières le 26 avril 1829.

Bélanger, L'hon. Juge Louis, décédé à Beauharnois le 6 juin 1911.

Belleau, L'hon. Juge Isidore Belleau décédé à Lévis le 7 mai 1936.

Berthelot d'Artigny, L'hon. Juge, décédé à Québec le 10 mai 1815.

Beaudry, Le docteur J.-A., décédé à Montréal le 18 décembre 1919.

Bernier, L'hon. Michel-Esdras, décédé à Saint-Hyacinthe le 29 juillet 1921.

Bernier, L'hon. Juge Alphonse, décédé à Lévis le 7 octobre 1944.

Barry, Robertine (Françoise), décédée à Montréal le 7 janvier 1910.

Baker, L'hon. G.-B., décédé à Ottawa le 9 février 1910.

Beauparlant, Aimé, avocat, député, décédé à Saint-Hyacinthe le 19 août 1911.

Boivin, Guillaume, industriel, décédé à Montréal le 24 mai 1912.

Beemer, H.-J., entrepreneur de Chemins de fer, décédé à Londres le 24 juillet 1912.

Bond, William, archevêque anglican, décédé à Montréal le 9 octobre 1906.

Bossé, L'hon. Juge J.-G. Bossé, décédé à Québec le 7 septembre 1908.

Balète, Emile, décédé le 18 avril 1909.

Brodeur, Le Dr Azarie, décédé à Montréal le 16 octobre 1908.

Blanchet, L'hon. Juge Jean, décédé à Québec le 11 décembre 1908.

Bowen, L'hon. Juge Edward, décédé à Québec le 11 avril 1866.

Bacquet, L'hon. Juge J.-B.-E. décédé à Québec le 1er avril 1853.

Badgley, L'hon. Juge W., décédé le 24 décembre 1888.

Bruneau, L'hon. Juge J.-C., décédé le 4 septembre 1863.

Berthelot, L'hon. Juge Joseph-Amable, décédé à Montréal le 24 juillet 1897.

Billy, L'hon. Juge Louis-Adolphe, décédé à New-Carlisle le 20 mars 1907.

Black, L'hon. Juge Henry, décédé à Cacouna le 16 août 1873.

Bonne, L'hon. Juge Pierre-Amable, décédé à Beauport le 6 septembre 1816.

Bossé, L'hon. Juge Joseph-Noël, décédé à Québec le 24 septembre 1881.

Bourgeois, L'hon. Juge J.-B., décédé aux Trois-Rivières le 11 octobre 1902.

Bowen, L'hon. Juge Henry, décédé à Hartford, Connecticut, le 29 mars 1849.

Brodeur, L'hon. Louis-Philippe, lieutenant-gouverneur, décédé à Québec le 2 janvier 1924.

Brooks, L'hon. Juge E.-P., décédé à Sherbrooke le 5 août 1897.

Bruneau, L'hon. Juge J.-C., décédé à Québec le 7 juin 1880.

Buchanan, L'hon. Juge Alexander, décédé à Montréal le 5 novembre 1851.

Buchanan, L'hon. Juge G. C. V., décédé à Montréal le 3 juin 1901.

Briand, Mgr Jean-Olivier, décédé à Québec le 25 juin 1794.

Bailly de Messein, Mgr C.-F., décédé à Québec le 20 mai 1794.

Baillargeon, Mgr C.-F., décédé à Québec le 13 octobre 1870.

Bourget, Mgr Ignace, décédé au Sault-au-Récollet le 8 juin 1885.

Blais, Mgr André-Albert, décédé à Rimouski le 28 janvier 1919.

Bégin, Le cardinal, décédé à Québel le 20 juillet 1925.

Blanchet, Mgr Frs-Norbert, décédé le 18 juin 1883.

Blanchet, Mgr Augustin-Magloire, décédé à Vancouver le 25 février 1887.

Blanchet, L'hon. J.-G., décédé à Lévis le 1er janvier 1890.

Beausoleil, Cléophas, décédé à Montréal le 4 octobre 1904.

Buies, Arthur, décédé à Québec le 26 juin 1901.

Brosseau, Le Dr A.-T., décédé à Montréal le 6 octobre 1900.

Bouchette, Errol, écrivain, décédé à Ottawa le 13 août 1912.

Bellemare, Raphaël, écrivain, décédé à Montréal le 1er février 1906.

Baby, L'hon. Juge L. F. G., décédé à Montréal le 13 mai 1906.

Bouchard, le docteur, décédé à Montréal le 5 novembre 1905.

Blumhart, William-E., décédé à Montréal le 4 janvier 1907.

Begg, Robert-Stanley, décédé à Kaeunbuntkport, le 23 juillet 1912.

Bellemare, L'abbé A.-U., décédé le 24 mai 1906.

Blanchet, Le chanoine J.-B., décédé à Sainte-Luce le 22 septembre 1907.

Beaugrand, Honoré, décédé à Montréal le 7 octobre 1906.

Burtin, R. P., O.M.I., décédé à Québec le 29 décembre 1902.

Brennan, Le docteur, décédé à Montréal le 12 mars 1914.

Bruchési, Mgr Paul, décédé à Montréal, le 20 septembre 1939.

Barnard, Edouard, décédé à L'Ange-Gardien, près Québec, le 19 août 1898.

Beauchemin, Le docteur Nérée, décédé à Yamachiche le 29 juin 1931.

Bourassa, L'abbé Gustave, décédé à Montréal le 28 novembre 1904.

Barthe, Joseph-Guillaume, décédé à Montréal le 4 août 1893.

Boudreau, Rodolphe, décédé à Ottawa le 11 juin 1923.

Bergeron, J.-G.-H., ancien député, décédé le 23 janvier 1917.

Bellemare, Le chanoine Elzéar, décédé à Nicolet le 1er mars 1924.

Boucher de La Bruère, L'hon., décédé à Québec le 7 mars 1917.

Beaudry, Mgr Prosper, décédé le 10 décembre 1918.

Bolduc, Mgr Majorique, décédé à Rimouski le 20 avril 1926.

Boivin, L'hon. G.-H., décédé à Philadelphie le 7 août 1926.

Bibaud, Michel, historien, décédé à Montréal le 3 juillet 1857.

Bernier, Le capitaine Jos.-Elzéar, décédé à Lévis le 26 décembre 1934.

Bernard, Mgr Alexis-Xiste, décédé à Saint-Hyacinthe le 18 juin 1923.

Beauchemin, J.-Odilon, décédé le 7 novembre 1922.

Beauchamp, J.-J., avocat, décédé à Montréal le 17 novembre 1923.

Baby, L'hon. Chs-F.-X., décédé le 6 août 1864.

Baby, L'hon. François, décédé le 9 octobre 1820.

Bagot, Sir Charles, décédé à Kingston le 18 mai 1843.

Baldwin, L'hon. Robert, décédé à Toronto le 9 décembre 1858.

Barthe, Georges-Isidore, journaliste, décédé à Ottawa le 11 août 1900.

Bayfield, L'amiral H. W., décédé le 10 février 1885.

Béchar, Auguste, écrivain, décédé à Danville le 30 août 1893.

Bédard, Joseph-Isidore, député, décédé à Paris le 14 avril 1833.

Bédard, Théophile-P., historien, décédé à Lynn, Mass, le 16 janvier 1900.

Belcourt, L'abbé Georges-Antoine, décédé à Shédiac, N.B., le 31 mai 1876.

Belcourt, L'hon. Napoléon, décédé à Blue Sea Lake le 7 août 1932.

Belleau, Sir Narcisse, décédé à Québec le 14 septembre 1894.

Bibaud, Maximilien, historien, décédé à Montréal le 9 juin 1884.

Bolduc, Mgr J.-B.-Z., décédé à Québec le 8 mai 1889.

Bolduc, L'hon. sénateur Joseph, décédé à Saint-Victor de Tring le 13 août 1924.

Boucher de Boucherville, ancien premier ministre de Québec, décédé à Montréal le 11 septembre 1915.

LA TERRE DE NOËL LANGLOIS À BEAUPORT

(Suite)

Tranche h

Dès le 15 mai 1686 (gr. Vachon), Jean Langlois-Saint-Jean (1648-91) et Marie Cadieu (1657-1733), sa femme, pour lors habitants de Beauport, vendaient pour 800 livres à Jean Beaugy (1663-1720), fils de Michel, habitant du bourg du Fargy, *3 carts d'arpent de terre de front sur le fleuve St Laurent, sur 1½ lieue de profondeur, joignant (au nord-est) à la terre de Noël Langlois-Traversy (?) et (au sud-ouest, à la portion d'héritage de) Jean Pelletier, avec une maison manable, four, grange et étable, cour et jardin, terres labourables, prés, bois, pastures, etc., et tout ce qui en despens à eux appartenant par le décès des père et mère du dit Jean Langlois.*

La carte de Catalogne, de 1709, situe bien cette terre de *J. Boji* (Jean Beaugy), entre celles de *Deni Avis* (Jacques Avice, fils de feu Denis), au nord-est, et de (la veuve de Noël) *Vachon*-(Pomerleau), au sud-ouest.

A sa mort, à Beauport, le 18 octobre 1720, Jean Beaugy, époux de (Jeanne)-Thérèse Parent, était encore propriétaire de cette terre (h), de $\frac{3}{4}$ d'arpent de large, sur 1½ lieue de profondeur, joignant (au nord-est) à une part de terre appartenant aux héritiers de *Noël Langlois*-(Traversy, 1651-93) (?), et (au sud-ouest) à *Noël Vachon Pamerlaux*, où il n'y avait cependant que 3 arpents en valeur (Cf: inventaire de feu Jean Beaugy et Thérèse Parent, 30 janvier 1721, gr. J.-R. Duprac.

L'aveu et dénombrement de 1725 (4) inverse l'ordre des terres de (feu) *Jean Bougy* et de *Noël Vachon-Pamerleau*. Notre tranche *h* était alors sans doute occupée par (Jeanne)-Thérèse Parent (1673-post 1739), veuve de Jean Beaugy, qui possédait 1 (?) *arpent de front, sur 64 (?) arpents de profondeur, avec maison, grange et étable, 14 arpents de terre labourable et 8½ arpents de prairie.*

Noël Langlois père (1606-84) avait concédé un emplacement sur sa terre à Jean Côté, son voisin, par acte qu'aurait reçu le notaire Paul Vachon. Jusqu'à sa mort, Côté payait rente à Noël Langlois sur ce terrain. Ses héritiers le vendirent à André Parent (1662-99) et Marguerite Côté (1672-1709), sa femme, le 12 juillet 1693 (gr Chambalon — acte non retracé). Ceux-ci le revendirent à Noël Vachon-Pamerlaud (1669-99), le 18 mai 1697 (gr. Duprac). Après le partage de la terre de Noël Langlois entre ses enfants, c'est-à-dire à partir de 1683, cet emplacement se trouva sur la portion échue à Jean Langlois-Saint-Jean, qui passa à Jean Beaugy, trois ans plus tard. Il longeait la portion de terre suivante, au sud-ouest, près du chemin du roi, dont Vachon-Pomerleau fit l'acquisition en 1693. Nous y reviendrons plus loin.

Charles Beaugy (1706-81), qui épousa Elizabeth Crête (1718-56) en 1739, devait succéder à son père comme propriétaire de cette tranche "h" de l'ancienne terre de Noël Langlois. Un acte du 12 mai 1736, au greffe Duprac, mentionne simplement comme propriétaires de la terre en question : les héritiers de Jean Beaugy ; mais dès le 24 mars 1749 — comme nous l'avons vu plus haut — Charles Beaugy (1706-81) en était déjà propriétaire.

Le 12 janvier 1751 (gr. Parent), Charles Beaugy en était encore propriétaire. Il en était encore ainsi, les 16 janvier 1760 et 29 octobre 1770 (gr. Parent).

Le 10 août 1773 (gr. Pierre Parent), le contrat de mariage de Charles Beaugy (1742-1807), fils de Charles Beaugy (1706-81) et de feu Elizabeth Crête (1718-56), avec Louise Langlois-Traversy (1753-84), issue du second mariage de Jean-(François) Langlois-Traversy (1708-98) avec Thérèse Lamothe (1721-91), portait donation du père de l'époux en faveur de son fils, de tous biens (meubles et) immeubles, à lui appartenant dans sa communauté avec feu Elizabeth Crête, *et bornés au nord-est par Jean Beaugy (1724-70), et au surois, par les héritiers de feu Elizabeth Crête.* C'est donc à partir de cette date que notre tranche "h", jusque là de $\frac{3}{4}$ d'arpent de large, fut subdivisée de nouveau en deux tranches, la portion est, correspondant à la moitié de la largeur, plus une part d'enfant, passant à Charles Beaugy

fils (1742-1807), et la portion ouest étant retenue pour le légitime des enfants de feu Elizabeth Crête.

Tranches i, j, k et l

Noël Vachon-Pamerlot (1669-99) devait acquérir, entre 1693 et 1697, les quatre dernières tranches (i, j, k et l) de la terre de Noël Langlois, son grand-père, du côté du sud-ouest, joignant l'ancienne terre de feu Jean Côté.

(i) Le 19 avril 1693 (gr. Chambalon), Jean Pelletier (1627-98) et Anne Langlois (1637-1704), sa femme, habitants de la Grande-Anse, ou plus précisément Saint-Roch-des-Aulnaies, vendaient au Sr Noël Vachon, leur neveu, $\frac{1}{4}$ d'arpent de terre de large sur telle profondeur qu'il peut avoir, que les parties n'ont pu dire au vray, joignant (au nord-est) à l'habitation de Jean Baugy, et (au sud-ouest) à (la portion d'héritage de) Me Paul Vachon; aux d. vendeurs appartenant par succession à la d. Langlois de défunte Françoise Garnier, vivante sa mère, moyennant 90 livres, que le d. acquéreur a présentement payée en louis blancs et autre monnoye ayant cours.

(j) Me Paul Vachon (1630-1703), notaire royal, et Marguerite Langlois (1639-97), son épouse, du bourg du Fargy, vendirent à Noël Vachon sieur Pomerlaud, leur fils, $\frac{1}{4}$ d'arpent de terre de front, sur $1\frac{1}{2}$ lieue de profondeur, dans la terre de feu Noël Langlois et de feu Françoise Garnier, le 21 août 1694 (gr. Duprac), à la d. Marguerite Langlois appartenant par les décès de ses père et mère, pour le prix de 80 livres.

(k) Quant à la portion revenant à Jeanne Langlois (1643-87), veuve de René Chevalier (1626-ant 1681), dans la terre de feu Noël Langlois, son père, elle passa à Noël Vachon-Pomerleau au moyen de deux actes, datés des 13 avril 1694 et 3 juin 1696 (gr. Duprac).

(l) Le 10 octobre 1693 (gr. Chambalon), Guillaume Lemieux (1648-1725) et Isabelle Langlois (1645-96), sa femme, veuve de Louis Côté (1636-68), avaient vendu à Noël Vachon-Pamerlot leur part d'héritage, de $\frac{1}{4}$ d'arpent de front, sur $1\frac{1}{2}$ lieue de profondeur, dans la terre de feu

Noël Langlois, joignant (au nord-est) à l'acquéreur, et (au sud-ouest) à André Parent (successeur de feu Jean Côté).

A sa mort en 1699, Noël Vachon-Pamerlot, époux de Monique Giroux (1670-1727), se trouvait donc propriétaire de tout l'arpent sud-ouest, c'est-à-dire des tranches i, j, k et l de la terre de Noël Langlois, père, joignant celle de feu Jean Côté, au sud-ouest. De ce mariage étaient nés trois enfants: 1° Noël (1696-1762), qui épousa, en 1719, Marie-Jeanne Bélanger (1705-75); 2° Marie-Madeleine (1698-1720), qui épousa, en 1716, Nicolas Mongeon (1678-1757), du bourg du Fargy (12); et enfin 3° Marie-Anne-Josephte (1699-1718).

La carte de Catalogne, de 1709, situe bien cette terre de (la veuve) *Vachon*, entre celles de *J(ean) Bogi*, au nord-est, et de (Noël) *Marcoux* (1674-1744), au sud-ouest. Ce dernier avait épousé Marguerite Côté (1672-1709), veuve d'André Parent (1662-99), et à ce titre il se trouvait propriétaire d'une partie de l'ancienne terre de feu Jean Côté, père de Marguerite, qu'il occupait entièrement. Aux héritiers de Noël Vachon devait aussi appartenir l'emplacement situé sur la terre de Noël Langlois, que ce dernier avait vendu à Jean Côté.

Tranches i et j

Le 8 janvier 1719 (gr. Jean-Robert Duprac), Monique Giroux, veuve de Noël Vachon Pamerlaux, demeurant en sa maison de Beauport, donnait à son fils Noël Vachon-Pamerlaux (1696-1762), par son contrat de mariage avec Marie-Jeanne Bélanger (1705-75), la moitié de ses biens meubles et immeubles. La part du fils était donc de $\frac{1}{2}$ arpent de large. La mutation suivante de ce demi-arpent de front nous permet de constater qu'il se trouvait au nord-est de l'autre moitié restant de la dite terre. Autrement dit, Noël Vachon fils devenait propriétaire des tranches i et j de l'ancienne terre de Noël Langlois, son arrière-grand-père.

Le dénombrement de 1725 (4) inverse l'ordre des terres de Noël Vachon et de Jean Beaugy. Noël (Vachon) *Pamerlaux* (1696-1762) paraît cependant occuper tout l'arpent

de front (i-1), que contenait la terre de feu son père. Ce document mentionne en effet que sa terre était de 1 arpent de front, sur 59 (?) arpents de profondeur, avec maison de pierre, 14 arpents de terre en labour et 9 de prairie. Sans doute sa mère demeurait alors avec lui, car il n'y a qu'une maison sur cette terre de feu Noël Vachon-Pomerleaux père, soit celle construite sur l'emplacement acquis des héritiers de Jean Côté, et qui se trouvait enclavé dans la terre de Jean Beaugy, comme nous le signalons ailleurs.

D'ailleurs, le 2 avril 1727 (gr. Duprac), Nicolas Monjon (1678-1757), père et tuteur de Madeleine Monjon (1717-51), la seule autre héritière dans la terre de Noël Vachon père, cédait à bail à Noël Vachon-Pomerleaux (fils) une terre de $\frac{3}{4}$ (?) d'arpent de large, sur la profondeur qu'elle peut avoir, joignant (au nord-est) les représentants de feu Jean Beaugy, et (au sud-ouest) André Parent. Si les bornes indiquées ici correspondent à celles de la terre toute entière, il n'en reste pas moins évident qu'il s'agissait du demi-arpent de front — les tranches k et l — qui revenait à cette seule autre héritière.

Monique Giroux, veuve de Noël Vachon-Pomerleaux, venait de mourir, puisqu'elle était décédée à l'Hôtel-Dieu de Québec, vraisemblablement peu avant le 31 mars 1727 (gr. Duprac).

En 1745, Noël Vachon-Pomerleaux fils (1696-1762) et Marie-Jeanne Bélanger (1705-75), sa femme, allaient se fixer à Saint-Joseph de la Beauce, avec leurs enfants. Le 28 janvier 1750 (gr. Barolet), en la maison presbytériale, le frère Alexis Duburon, récollet, missionnaire de la Nouvelle-Beauce, dressait le contrat de mariage de leur fille Claire-Félicité avec Zacharie Cloutier. La famille Vachon demeurait alors en la maison seigneuriale de Fleury, paroisse Saint-Joseph.

Le 12 janvier 1751 (gr. Pierre Parent), Noël Vachon-dit-Pamerlo et Marie-Jeanne Bélanger, sa femme, vendaient, pour 2,580 livres, à Ignace-(Anatole) Marcoux (1725-58) et Marie-Catherine Maheu (1729-), son épouse, $\frac{1}{2}$ arpent de terre de front, sur la profondeur de la seigneurie, tenant au nord-est à Charles Beaugy (1706-81) et au sud-

ouest à Jean Vallée (1711-60) — c'est-à-dire les tranches k et l de notre tableau — et en outre 4 perches de front, sur 1 arpent de profondeur, tenant au nord-est à Jean Garnier, et au sud-ouest à l'acquéreur, par derrière à la terre de Charles Beaugis, et par en haut au grand chemin du Roi, sur lequel emplacement il y a une maison de maçonnerie, de 17 pieds de long sur 24 de large; aux d. vendeurs (le tout) appartenant de la succession de feu Noël Vachon et Monique Giroux.

Tranches k et l

Ce n'est que le 12 mai 1736 (gr. Noël Duprac) que se fit le partage définitif, entre deux héritiers, de la terre de feu Noël Vachon-Pamerleau (1669-99) et de feu Monique Giroux (1670-1727), à l'occasion du mariage, avec Jean (La)Vallée (1711-60), de Marie-Madeleine Mongeon (1717-51), l'unique enfant issue du mariage de Nicolas Mongeon (1678-1757), avec leur fille Marie-Madeleine Vachon (1698-1720). Comme Noël Vachon fils (1696-1762) avait déjà reçu, en 1719, sa part d'héritage (i et j), de $\frac{1}{2}$ arpent de front, l'autre demi-arpent — c'est-à-dire les tranches k et l de la terre de Noël Langlois, — passa alors aux dits Jean Vallée et Marie-Madeleine Mongeon, sa femme. Toute cette terre de feu Noël Vachon et Monique Giroux, de 1 arpent de large en tout, sur la profondeur de la seigneurie (126 arpents), tenait alors au nord-est aux représentants de feu Jean Beaugy, et au sud-ouest à ceux de feu André Parent. Et à côté d'icelle il y avait 1 arpent de terre en carré, enclavé dans la terre de feu Jean Beaugy, avec maison appartenant à Noël Vachon-Pamerlaux fils, qui l'a bâtie et construite.

Marie-Madeleine Mongeon, épouse de Jean Vallée, décéda en 1751. Ces époux possédaient alors $\frac{1}{2}$ arpent de terre de front, sur la profondeur de 4 (?) lieues, joignant au nord-est à Ignace Marcoux (1725-58), c'est-à-dire à l'ancienne terre de Noël Vachon-Pamerleau, et au sud-ouest à la veuve de Noël Marcou (1674-1744), née Jeanne-Thérèse Beaugy (1690-1758), qui occupait la terre de feu Jean Côté.

Il y avait 15 arpents de terre labourable sur cette terre (k et l) de Jean Vallée et de Madeleine Mongeon, mais pas de bâtiment (Cf: gr. Dulaurent, 8, 9 et 11 novembre 1754).

Un mot de la terre de Jean Côté

L'inventaire de feu Noël Marcoux (1674-1744), époux de Marie-(Jeanne)-Thérèse Beaugy (1690-1758), au greffe Noël Duprac, le 20 juillet 1744, mentionne *une terre de 9 perches de largeur, bornée à Louis Beaugy (1699-1751) — époux de Marie-Anne Métayer — et à François Parent (1696-1746) — époux de Madeleine Langlois, a cause des partages des premiers héritiers qu'il n'a point esté partagé, avec maison de 38 sur 21 pieds, couverte en planches.*

La terre de Noël Langlois-Traversy, de 2 arpents de front

Il nous reste maintenant à étudier le cas de la moitié est de la terre de Noël Langlois père, passée à son fils Noël Langlois-Traversy, en 1683, et répartie en six tranches — "a-f" — entre ses enfants, en 1696, à la suite de la mort de ce dernier.

Tranches "e" et "f" — Le 28 janvier 1730 (gr. Duprac), cette tranche "f" appartenait encore à Jean Huppédit-Lacroix, veuf de Catherine Langlois-Traversy. Et le 23 mai 1749 (gr. Pierre Parent), la tranche suivante, au nord-est, "e", appartenait encore à Jean Langlois-Traversy. Deux actes, en date des 16 janvier 1760 et 29 octobre 1770 (gr. Pierre Parent), révèlent que cette même tranche "f", à l'extrémité ouest des 2 arpents, était alors passée à Jean Langlois-Traversy, que nous avons identifié avec Jean Langlois-Traversy (1688-1767), époux de Madeleine Bisson, de Sainte-Foy. Il ne pouvait s'agir de Jean Langlois-Traversy (1708-98), fils de François Langlois-Traversy et de Jeanne Beaugy, qui succéda à son père comme propriétaire de notre tranche "a", à l'extrémité est des 2 arpents, car dès le 18 janvier 1728 (gr. Duprac), alors que ce Jean Langlois-Traversy n'était âgé que de 19 ans et 3 mois, le propriétaire de

la dite tranche "e" — Jean Langlois-Traversy (1688-1767), en l'occurrence — était assurément majeur.

Tranche "d" — La tranche suivante au nord-est, "d", appartenait encore à René Toupin et à Geneviève Langlois, sa femme, à la mort de celle-ci, en 1748.

Tranche "c" — Nous avons vu que la tranche suivante, "c", toujours en allant vers le nord-est, de 56½ pieds de largeur, était passée de Noël Langlois-Traversy fils à René Toupin et à Geneviève Langlois, son épouse, le 11 mars 1721. Le 7 décembre 1737 (gr. Duprac), ces époux vendaient à Joseph Giroux (1710-74) et à Geneviève Toupin (1709-48), son épouse — leurs enfants — 1 perche de terre de front, sur la profondeur d'une habitation, tenant (au nord-est) au dit acquéreur, et (au sud-ouest) aux dits vendeurs, à eux appartenant par acquisition de Noël Traversy (1692-post 1745), leur frère, par contrat devant Duprac, notaire (le 11 mars 1721). Giroux devenait donc propriétaire du tiers des trois perches de front de la portion d'héritage de Noël Langlois-Traversy fils. Les actes subséquents nous permettent de situer cette perche de terre de front, acquise par Giroux, au nord-est des deux perches restant à René Toupin et à son épouse.

Tranche "b" — La tranche suivante, au nord-est était échue à Thérèse Langlois-Traversy, par le partage de 1696. Le 12 février 1738 (gr. Noël Duprac), Jean Côté (1670-1739), marchand bourgeois, de Québec, et Marie-Anne Langlois-Traversy (1675-post 1739), sa femme, vendaient pour 330 livres, à René Toupin (fils, 1712-54), maître-forgeron, et à Joseph Giroux (1710-74), maître tailleur de pierre, leurs neveux, une part de terre de 4 perches et 9 pouces de font, sur la profondeur de la dite habitation, tenant (au nord-est) à François Langlois-Traversy (1673-post 1741), et (au sud-ouest) aux héritiers du second mariage de défunt Noël Langlois-Traversy (1651-93) — c'est-à-dire à notre tranche "c" — suivant procès verbal d'arpentage de feu Jean LeRouge, arpenteur, du 5 novembre 1696 (non retraçé) : et à eux appartenant, partie par le décès (le 17 janvier 1703, à Saint-Pierre, I.O.) de *Théraise* Langlois (1684-1703), leur sœur, et l'autre partie pour avoir payé les frais funéraires et autres dettes de celle-ci, suivant accord et consentement

alors fait par devant M. *Raudote*, intendant, le 23 mars 1706 (non retracé). Les actes subséquents permettent de situer les 2 perches de René Toupin fils immédiatement au sud-ouest de notre tranche "a", appartenant à François Langlois-Traversy, et les 2 autres, celles de Joseph Giroux, joignant au sud-ouest la perche de front de notre tranche "c", que ce dernier avait acquise, deux mois auparavant de René Toupin père.

Voici donc, du nord-est au sud-ouest, quels étaient en 1736-38, c'est-à-dire un siècle après la concession de la terre de Noël Langlois, les propriétaires des diverses tranches de la terre ancestrale :

		Tranches	
François Langlois-Traversy (1673-post 1741)	"a"	4	perches
René Toupin fils (1712-54), moitié est de	"b"	2	"
Joseph Giroux (1710-74), (moitié ouest de	"b")	3	"
(tiers est de	"c")		
	(2/3 ouest de	"c")	
René Toupin, père (1674-1758), ()	5	"
(plus tout	"d")		
Jean Langlois-Traversy (1688-1767)	"e" & "f"	6	"
			2 arpents
Jacques Avice (1671-1748),			
moitié d'un quart d'arpent,)		1/8	"
Eustache Avice (1709-84),)			
moitié d'un quart d'arpent,)	"g"		
Charles Beaugy (1706-81),	"h"	3/4	"
Noël Vachon-Pomerleau fils	"i" & "j"	1/2	"
(1696-1762),			
Jean (La)Valiéc (1711-60),	"k" & "l"	1/2	"
			Total: 4 arpents

Disons ici qu'au moins cinquante-cinq propriétaires distincts ont possédé une plus ou moins grande partie de la terre de Noël Langlois dans le siècle qui a suivi la concession de sa terre.

Tranches "b", "c" et "d" — lot cadastral actuel No 342

A partir de 1736-38, il n'est guère possible de continuer à désigner nos diverses tranches sous les lettres dont nous nous sommes servi jusqu'ici, parce que les lignes latérales de ces mêmes tranches se sont trouvées déplacées à compter de cette date. C'est pourquoi nous avons groupé sous le No cadastral actuel 342, mesurant environ 1 arpent de largeur, les renseignements postérieurs — fort incomplets d'ailleurs — que nous avons sur ces tranches "b", "c" et "d", formant un arpent de front en tout, et qui lui correspondent.

Tranche "c", 2/3 ouest — 1748, 23 novembre (gr. Pierre Parent), inventaire de René Toupin (1674-1758) et de feu Geneviève Langlois (1690-1748): Une terre de 2 perches et 7 pieds de largeur, et de profondeur comme la seigneurie, tenant au nord-est à Joseph Giroux (1710-74), et au sud-ouest à René Toupin fils (1712-54), maître taillandier, demeurant à Québec.

Tranche "d" — Il semble donc que notre tranche "d", ou du moins la partie est de celle-ci, soit passée à René Toupin fils avant 1748.

Tranche "c" — 1749 (gr. Pierre Parent), vente à Joseph Giroux (1710-74), de droits successifs en la succession de feu Geneviève Langlois-Traversy (1690-1748), leur mère, épouse de René Toupin (1674-1758), dans une part de terre (2/3 ouest de "c"), de 2 perches et 7 pieds de front non divisée, pour un *soussiesme* (sic), tenant au nord-est le long du dit Giroux, et au *surois* (sic) à René Toupin fils (1712-54), sur la profondeur des autres terres; 14 janvier, de Marguerite Toupin et de Pierre-Alexandre Dauphin et Marie-Louise Toupin, épouse de ce dernier; 19 janvier, de Dorothée Toupin; et 26 janvier, de Charles Guilleboust et Barbe Toupin, son épouse. (Seules les portions d'héritage des six enfants majeurs de René Toupin et de feu Geneviève Langlois-Traversy sont ici en jeu).

1749, 23 mai (gr. Pierre Parent), inventaire de Joseph Giroux (1710-74) et de feu Geneviève Toupin (1709-48), son épouse: 1° Une part de terre de 4 perches de largeur, acquise de René Toupin et de Geneviève Langlois, sa femme, ses beau-père et belle-mère, tenant au nord-est à (Joseph)-Michel Giroux (1733-post 1765) — le propre fils du dit Giroux — et au sud-ouest au dit Joseph Giroux (père), à une part qu'il a acquise depuis de ses cohéritiers. sur la profondeur des autres terres; avec maison de maçonnerie, de 21 pieds de longueur sur 20 de largeur, couverte en planches doubles et *bardo* par dessus, une cheminée, et aussi une grange de 37 pieds de longueur. 2° Une part de terre, de 17 perches 11 pouces de front, sur la profondeur (de la seigneurie), tenant au nord-est au dit Giroux, et au sud-ouest aux héritiers de René Toupin père (1674-1758) — c'est-à-dire 5 perches de front en tout, formant la moitié est de notre tranche "b", et toute notre "c". Et 3° Une autre part de terre (moitié ouest de notre tranche "d"), de 2 perches de front, même profondeur que ci-haut, tenant au nord-est à René Toupin fils (1712-54), et au sud-ouest à Jean Traversy (1688-1767).

Tranches "b", "c" et "d" — 1754, 20 janvier (gr. Pierre Parent), contrat de mariage de Joseph-(Michel) Giroux (1733-post 1765), avec Catherine-Pélagie Parent (1731-93), portant clause de donation de Joseph Giroux père (1710-74), ainsi que de Geneviève Lamothe (1707-83), sa seconde femme, à son dit fils Joseph, issu de son premier mariage avec feu Geneviève Toupin (1709-48), de 4 perches 11 pieds de terre de front, en deux différentes parties, sur la profondeur de la seigneurie, la première partie, au nord-est, de 2 perches 11 pieds de terre de front, tenant au nord-est au neveu de Geneviève Langlois (c'est-à-dire à Jean Langlois-Traversy (1708-98), et au sud-ouest à Jean Garnier, avec maison de maçonne, de 26 pieds en carré (il s'agit de la moitié est de notre tranche "b"); et la deuxième partie, au sud-ouest, de 2 perches de largeur, tenant au nord-est au dit Jean Grenier, et au sud-ouest aux dits donateurs (il s'agit ici du tiers ouest de notre tranche "c", et du tiers est de notre tranche "d"; à eux appartenant pour l'avoir ac-

quis ensemble par leur communauté, par contrat devant Sanguinet, notaire (acte non retracé) — contrat de mariage de Joseph Giroux et de Geneviève Lamothe, 19 juillet 1749 (gr. Barolet).

— o —

Avant 1844, ces tranches "b", "c" et "d", de 1 arpent de front en tout, sur la profondeur initiale de la seigneurie, passèrent à Joseph Desroches (1795-1846), alors cultivateur, fils de feu Ambroise Desroches et de feu Marie Gingras, qui avait épousé à Beauport, le 26 novembre 1833, Angèle Grenier (1807-44), fille de Pierre-(Alexis) Grenier et de Marie-Louise Binet. Notons qu'Angèle Grenier était la soeur de Rosalie Grenier, mariée en 1812, avec Joseph Giroux (né en 1784), alors propriétaire de la terre voisine de celle de Noël Langlois, au nord-est. Le mariage de Pierre-(Alexis) Grenier, fils de Jean-Baptiste et de Marie-Jeanne Vachon, avec Marie-Louise Binet, fille de Joseph et de Madeleine Beaugy, avait eu lieu à Beauport, le 12 juillet 1785.

Joseph Desroches, marchand de bois, de Beauport, décéda *ab intestat*, le 24 février 1846, de même que son épouse, née Angèle Grenier, le 11 novembre 1844, ne laissant qu'un enfant, Angèle-Édesse Desroches, qui épousa Édouard Galarneau, fils (majeur) de Louis-Édouard Galarneau, menuisier et de Félicité Binet, à Beauport, le 27 novembre 1855. C'est ainsi qu'Angèle-Édesse Desroches Galarneau hérita d'une terre, de 1 arpent de large, sur 1½ lieue de profondeur, à Beauport, avec maison et bâtisses, qui était bornée, en 1874, au nord-est par Louis Bélanger, et au sud-ouest par Michel Giroux, et connue sous le No cadastral 342 (Cf: gr. Édouard O'Brien, 18 juin 1874 (No 2257).

Sur un plan du chemin de Beauport, daté du 10 janvier 1856, et au Cadastre seigneurial (abrégé) de 1859, Angèle Desroches, épouse d'Édouard Galarneau, possède à Beauport, sous le No 117 de l'époque, une terre de 1 arpent de large, sur 126 arpents de profondeur, bornée au nord-est à André Langlois-Traversy (1781-1864), et au sud-ouest à Michel Giroux.

Le 18 juin 1874 (gr. Édouard O'Brien, No 2259), Angèle-Édesse Desroches et Édouard Galarneau, son mari, vendaient à Louis Bélanger-dit-Traversy (1815-90) et Michel Giroux — leurs deux voisins de chaque côté — 1 arpent de front, sur la profondeur qu'il peut y avoir du fleuve jusqu'au chemin public, soit environ 26 arpents en superficie, borné au nord-est par le dit Louis Bélanger et au sud-ouest par le d. Michel Giroux, sans bâtisse, étant partie (b et d) du lot No 342, à distraire cependant un emplacement (c), qu'ils vendaient, le même jour (même greffe, No 2260), à Joseph Grenier. Michel Giroux vendit sa part (d) dans cet immeuble au d. Louis Bélanger, le 18 février 1877 (gr. Édouard O'Brien).

L'autre partie (a) dud. lot No 342, située au nord du chemin royal, contenant 1 arpent de front, sur la profondeur qu'il y a depuis le d. chemin jusqu'à la ligne des Prêtres (du Séminaire), formant une superficie de 100 arpents, bornée au nord par la d. ligne limitative de la paroisse, et au sud par le d. chemin, et au nord-est par Louis Bélanger et au sud-ouest par les représentants de Michel Giroux, avec maison, étable et autres bâtisses, sans inclure l'emplacement (c) vendu à Joseph Grenier, passa de Angèle-Édesse Desroches à Archibald Ferguson, de Beauport, le 15 août 1884 (gr. Henry-C. Austin); puis, d'Archibald Ferguson à l'honorable juge Jean-Thomas Taschereau, le 22 avril 1887 (gr. Jean-Baptiste Délage, No 342); lequel le céda, le même jour (même greffe) à Édouard Galarneau, de Central Falls, Rhode-Island, E.U., c'est-à-dire précisément le mari d'Angèle-Édesse Desroches.

Cette terre (No 342) appartiendrait présentement (1948) à Michel Giroux.

Tranche "a" — lot cadastral No 341

C'est par les mutations de la terre voisine de Noël Langlois, au nord-est — c'est-à-dire celle de feu Charles Maheux, en 1709, plus tard passée aux Giroux — et aussi par les actes concernant la tranche "b", au sud-ouest, échue à Thérèse Langlois-Traversy, la soeur utérine de François

Langlois-Traversy (1673-post 1741), que nous avons pu placer à l'extrémité est de l'ancienne terre de Noël Langlois, son grand-père, la portion "a", revenant au dit François Langlois-Traversy dans les deux arpents de front de Noël Langlois-Traversy son père. Les actes concernant cette tranche "a" semblent complètement faire défaut. Et comme la part de Thérèse Langlois-Traversy dans la terre de son père fut de 73½ pieds, ou de 4 perches de front, celle de son frère utérin devait également mesurer 4 perches de largeur. C'est d'ailleurs ce dont on peut se rendre compte par déduction dans les actes subséquents.

On peut même ajouter que les lignes (les bornes) de cette tranche "a", échue à François Langlois-Traversy par le partage de l'arpenteur Jean LeRouge, en 1696, n'ont pas changé depuis cette date (7) jusqu'au cadastre, en 1874. Cette tranche "a", que l'on pourrait fort bien, à partir de 1696, désigner sous le No cadastral actuel 341, resta entre les mains des descendants directs de Noël Langlois presque jusqu'à nos jours. Il suffira de compléter ici ce que nous avons dit précédemment au sujet de François Langlois-Traversy.

Dans l'automne de 1740, lors du mariage de leur fils Jean-(François) avec Thérèse Lamothe, à Beauport, François Langlois-Traversy et Jeanne Beaugy, sa femme, étaient encore habitants de cette paroisse (État civil de Beauport). Un an plus tard, quand leur autre fils François-Xavier épousa, à la Rivière-des-Prairies, Marie-Angelique Faydit (ou Fily)-dit-Lavigne, on les disait paroissiens du Saut-au-Récollet. Ce serait donc dans l'été de 1741 que François Langlois et Jeanne Beaugy, alors âgés de près de 68 ans, seraient partis de Beauport pour le Saut-au-Récollet. Là demeuraient leur fille Louise-Jeanne, qui avait épousé René Lacelle quelques mois auparavant, et leur fils François-Xavier. François Langlois-Traversy et Jeanne Beaugy, son épouse ne paraissent cependant pas être décédés dans cette paroisse, non plus qu'à Beauport.

En partant de Beauport, en 1741, ils avaient apparemment abandonné leur terre à leur fils Jean-François (1708-98), qui avait épousé Thérèse Lamothe (1721-91), un an

plus tôt. Ils ont pourtant dû faire acte de transmission d'immeuble à leur dit fils, mais nous n'en avons pas retracé. En tous cas, c'est une conclusion qui s'impose, car Jean Traversy (1708-98) fut le seul fils de François Langlois et de Jeanne Beaugy qui soit demeuré à Beauport, après le départ de ses parents.

Au recensement de 1762 (8), Jean Traversy occupe évidemment la terre de son père, à Beauport, avec (Thérèse Lamothe), sa femme, un fils au dessus de 15 ans (Jean 1745-1823), et une fille Louise (1753-84), future épouse de Charles Beaugy (1742-1807). *Ils possèdent ¼ d'arpent de terre* où ils ont ensemencé 12 boisseaux (de grain). Ils gardent un cheval et nourrissent 2 vaches et 2 cochons.

Le 9 avril 1774 (gr. Berthelot d'Artigny), Jean-François Langlois-Traversy (1708-98) et Thérèse Lamothe (1721-91), son épouse, faisaient donation générale de tous leurs biens à leur fils (unique) Jean Langlois-Traversy (1745-1823) (13) aux conditions ordinaires et à la charge de payer à sa soeur Louise (1753-84), femme de Charles Beaugy (1742-1807) — le seul autre enfant qui leur restait — 200 *schelins* courant de cette province pour son légitime. Cet acte ne contient aucune description d'immeuble appartenant aux donateurs. Mais l'ensemble de notre information établit que notre tranche "a", de 4 perches de front, de l'ancienne terre de Noël Langlois, passait ainsi du père au fils.

Trois ans plus tard, en 1777, Jean Langlois (1745-1823), leur donataire, épousait Marguerite Garnier (1758-1845). Par leur contrat de mariage (gr. Berthelot d'Artigny, 20 janvier 1777), ces époux devaient être uns et communs en tous biens, et ils se faisaient donation viagère, mutuelle et réciproque, l'un à l'autre et au survivant d'eux, pourvu que lors du décès du premier mourant il n'y ait aucun enfant vivant. De ce mariage devaient cependant naître cinq enfants qui atteignirent l'âge d'adulte, dont quatre contractèrent mariage à leur tour :

1° Jean-François (1778-1831), qui épousa, en 1812, Marie-Agathe Jacques (1783-1817) ;

2° André (1781-1864), célibataire ;

3° Pierre-Alexis (1783-1835), maçon, qui épousa, en

1813, Marie-Louise-Ursule Rocheleau-dit-Lespérance (17....-1858);

4° Marie-Marguerite (1787-1849), qui épousa, en 1835, Jean-Baptiste Grenier (1768-1850); et

5° Elizabeth (1794-1870), qui épousa, en 1810, Joseph Bélanger, dont les descendants prirent le nom de *Bélanger-dit-Traversy*, parce qu'ils succédèrent aux Langlois-Traversy sur la terre ancestrale.

Le 14 juillet 1804 (gr. J.-M. Martineau), Jean Langlois et Marguerite Garnier, sa femme, cultivateurs, de Beauport, faisaient donation à leur fils aîné Jean-(François, 1778-1831): 1° de 4 perches de terre de front, sur la profondeur de 1½ lieue, joignant au nord-est à Joseph Giroux (1754-1810) — époux de Marie-Louise Maheux (1761-1808), dans l'ancien arrière-fief Beaumarchais; — et au sud-ouest à Charles Beaugy, avec maison, étable, etc., c'est-à-dire notre tranche "a"; 2° de 2½ perches de terre de front, sur la profondeur qu'il peut y avoir, bornées au nord-est à Louis Grenier, et au sud-ouest à Jacques Garneau; et 3° de 13 perches de front, joignant au nord-est à Pierre Grenier, et au sud-ouest aux dits donateurs, situées entre les deux chutes Montmorency.

Jean-François Langlois-Traversy (1778-1831) épousa Marie-Agathe Jacques, en 1812. Quatre ans après leur mariage, le 12 mars 1816 (gr. Roger Lelièvre), ces époux, qui n'eurent pas d'enfant, faisaient leur testament. Jean Langlois donnait ses biens-fonds à son frère André Langlois-Traversy (1781-1864), tandis que Marie-Agathe Jacques, l'usufruit de son mari terminé, partageait sa part entre ses propres frères et soeurs. Le 25 juin 1822 (gr. Roger Lelièvre), André Langlois-Traversy (1781-1864), maçon, de Beauport, célibataire, en faisait autant, par donation, en faveur de son frère Jean (1778-1831), veuf d'Agathe Jacques. Cependant, de consentement mutuel, cette donation fut résiliée, en présence du même notaire, le 27 mars 1828. Jean Langlois-Traversy, veuf d'Agathe Jacques, décéda à Beauport, le 11 août 1831. S'il n'avait pas révoqué son testament, fait en 1816, c'est donc son frère André qui hérita du bien paternel.

La chose paraît d'autant plus plausible qu'au Cadastre (seigneurial) abrégé de la seigneurie de Beauport, clos le 25 novembre 1859, André Langlois-dit-Traversy (1781-1864), possédait trois parties de terre au dit lieu, portant les Nos suivants :

No 118, 4 perches de large, sur 126 arpents de profondeur ;

No 119, 3 perches 13½ pieds de large, sur 50 arpents de profondeur ;

No 120, 1 arpent, 5 perches et 15 pieds de large, sur 15 arpents de profondeur.

Les Nos 119 et 120 n'entrent pas ici en ligne de compte. Sous le No 118 on reconnaîtra sans peine notre tranche "a" du patrimoine familial, d'autant plus que la tranche voisine, du côté du sud-ouest — le No 117 —, de 1 arpent de largeur, sur 126 arpents de profondeur, appartenait alors à *Angèle Deroche, épouse d'Ed (ouard) Galarneau*, tandis que la terre précédente, au nord-est — le No 121 —, de 7 perches de front, sur 126 arpents de profondeur, avait pour propriétaire : Pierre Giroux, le petit fils de Joseph Giroux (1754-1810), propriétaire de la terre en question, en 1804, comme nous l'avons vu. Or au plan cadastral officiel de 1874 et au livre de renvoi, notre tranche "a", désormais désignée sous le No 341, est bornée au nord-est par le lot No 340, appartenant au dit Pierre Giroux, et au sud-ouest, par le lot No 342, appartenant à la dite Angèle Desroches.

Le 7 février 1857 (gr. Germain Guay), André Langlois-Traversy (1781-1864) avait fait une donation mobilière à Louis Bélanger (1815-90), son neveu, fils de feu Joseph Bélanger cordonnier, et d'Elizabeth Langlois-Traversy (1794-1870), soeur du donateur. André Langlois-Traversy, ancien maçon, célibataire, décéda à Beauport, âgé de 83 ans, le 5 juin 1864.

Or dès 1873, sinon plus tôt, Louis Bélanger-dit-Traversy (1815-90) était propriétaire du lot cadastral No 341, c'est-à-dire de notre tranche "a" de l'ancienne terre de Noël Langlois, son ancêtre maternel. Plus tard, dans les actes de transmission de cette propriété du dit Louis Bélanger à son fils Louis-David (1859-1937), on peut voir qu'il l'avait lui-même eue par testament de son oncle, Jean Langlois-Tra-

versy (1778-1831), que reçut le notaire A.-B. Sirois, le 22 juillet 1831, c'est-à-dire trois semaines avant la mort du testateur. Faut-il supposer qu'André Langlois-Traversy, qui apparaît pourtant comme propriétaire de cette terre au cadastre abrégé de 1859, n'en était qu'usufruitier? Nous n'avons malheureusement pas vu le testament de Jean Langlois-Traversy, qui n'a pas été insinué, ou enregistré. La première partie du greffe (1828-32) du notaire A.-B. Sirois a disparu dans l'incendie de son étude, rue des Pauvres (côte du Palais), à Québec, apparemment avant même que l'héritier ne lui en ait demandé copie.

De toute façon, voici la description du lot No 341 — correspondant à notre tranche "a" — appartenant au dit Louis Bélanger-(dit-Traversy) au livre de renvoi du cadastre officiel, en 1874:

"Borné au nord-ouest par la ligne seigneuriale entre Beaupré et Beauport, au sud-est par la haute marée du fleuve St-Laurent, au sud-ouest par le No 342 (appartenant à Angèle Desroches), et au nord-est par le No 340 (appartenant à Pierre Giroux); mesurant 4 perches de largeur sur 24 arpents 3 perches de profondeur, de là 6 perches de largeur sur 1 arpent 4 perches (de longueur), et de là 4 perches de largeur sur 108 arpents aussi de profondeur; contenant en superficie 53 arpents, 94 perches et 108 pieds; à déduire 0.167 d'arpent, terrain pris pour le chemin de fer *Québec, Montmorency & Charlevoix*; et aussi 0.029 d'arpent pour le No 1510."

En somme, il s'agit donc d'une tranche de 4 perches de front sur le fleuve, sur 133 arpents et 7 perches de profondeur, plus partie d'un emplacement, au chemin du roi, de 1 arpent et 4 perches de longueur (ou de profondeur), sur 2 perches de largeur, "embouveté" dans le lot No 340, au nord-est. C'est ainsi que la terre de Noël Langlois avait près de 8 arpents de plus en profondeur, que ne lui donnait l'acte de concession (Voyez le plan cadastral de Beauport).

(à suivre)

LÉON ROY

